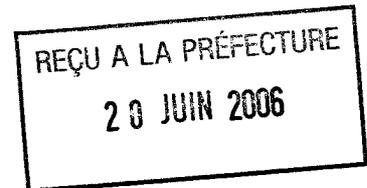


Service instructeur
Direction des Ressources Humaines

M° 5°/5206

Service consulté
Direction de la Commande Publique
Direction des Systèmes d'Information



ACQUISITION D'UN SYSTEME D'INFORMATION EN RESSOURCES HUMAINES

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser le lancement d'une procédure de dialogue compétitif pour l'acquisition d'un Système d'Information en Ressources Humaines.

Le Département du Haut Rhin dispose d'un effectif de plus de 1 400 agents (assistantes maternelles incluses).

Avec l'acte II de la décentralisation, l'effectif devrait passer à environ 2 200 collaborateurs. Cette évolution importante a nécessité en amont une réorganisation des services et notamment de la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Pour accompagner ce changement et relever le défi de la décentralisation, il semble incontournable d'évoluer vers la mise en place d'un véritable système d'information en ressources humaines (SIRH) au sein de la collectivité.

En effet, l'accueil de nouveaux agents va générer des problématiques différentes. Les postes actuels au sein de la DRH sont en train d'évoluer d'autant que la réglementation évolue rapidement et devient de plus en plus technique (réforme des retraites, ...). Sur l'ensemble des postes (gestionnaire de paie, de carrière, de recrutement,...), l'expertise remplace les tâches d'exécution.

L'acquisition de cet outil doit répondre à plusieurs finalités :

⇒ **Disposer d'un outil de GRH qui permette une gestion transversale des Ressources Humaines**

Le nouveau progiciel ne doit plus être un progiciel de paie mais un outil de gestion des ressources humaines.

Il doit permettre de gérer en transversalité :

- La carrière des agents départementaux : avancement de grade, historique de carrière, suivi médical, médaille du travail,...
- La paie des agents (en plus de l'existant) : les frais de déplacement, l'absentéisme (congé, maladie), les déclarations des cotisations mensuelles.
- Le recrutement : envoi AR, édition des courriers, suivi de la procédure de recrutement, gestion des planning de recrutement, ...
- Le tableau des effectifs.
- Le budget des ressources humaines : établissement, suivi et pilotage du budget.

Par ailleurs, il permettra la production automatisée d'outils de pilotage (tableaux de bord, bilan social,...).

⇒ **Déconcentrer certaines fonctions RH ainsi qu'une partie de l'information dans les services grâce à la dématérialisation :**

- ⇒ ainsi la gestion des congés annuels, des commandes de tickets restaurants et des frais de déplacement pourra être traitée directement dans les services.
- ⇒ Les chefs de service pourront avoir accès aux tableaux de bord RH les concernant.

En outre, l'information pourra être transmise de manière dématérialisée à nos partenaires (Paierie, Préfecture, mutuelles,...) permettant une diminution de la circulation papier et une meilleure fluidité des circuits.

⇒ **Conforter la Direction des Ressources Humaines dans une logique de gestion des compétences :**

Le nouveau progiciel nous permettra de développer nos outils de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) en facilitant la mise à jour des fiches de postes ainsi que l'alimentation et l'interrogation de notre base de données.

Par ailleurs, l'automatisation des tâches répétitives permettra de dégager plus de temps pour la réflexion et la conduite du changement.

Outre l'acquisition du progiciel, l'opération portera également sur les prestations de service pouvant accompagner sa livraison (installation du SIRH, maintenance, formation des utilisateurs).

Le coût financier de cette opération peut être estimé à titre indicatif à environ 317 900 € TTC. Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction des scénarios retenus.

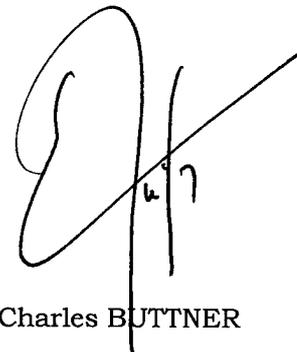
Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif par la Direction des Systèmes d'Information selon l'inscription budgétaire aux caractéristiques suivantes :

- Section investissement :
 - millésime : 2004
 - affectation sur opération n° 04121011
 - programme : J021
 - chapitre : 20 nature : 205 fonction : 0202

En conclusion, il vous est proposé de bien vouloir :

- décider de l'opportunité de cette (ces) opération(s) et en approuver le programme ainsi que la faisabilité technique et financière
- m'autoriser à souscrire le(s) marché(s) nécessaire(s) ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la(des) consultation(s) y afférente(s).
- m'autoriser à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement du (des) marché(s), nécessaire conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- m'autoriser à prélever les crédits nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

